

LE PUBLICISTE.

DE CADI 30 Nivôse, an VIII.



E G Y P T E.

Du Caire, le 20 vendémiaire.

Le grand-visir Yousel, pacha, est arrivé à Damas il y a environ deux mois, accompagné de Tchâouch-Kikhaya, son conseiller intime, ci-devant intendant de la mère du grand-seigneur, & d'Othman-Effendy, tous deux renommés par leur sagesse & leur savoir. On porte son armée à 90 mille hommes, non compris les nombreuses tribus d'Arabes, les troupes de Djezzar & les manelouks. Le grand-visir a signalé sa marche par des atrocités. On porte à près de 20 mille les turcs qu'il a fait décapiter; & il a presque exterminé tous les chrétiens. Le sang a également coulé à grands flots à Alexandrette & à Alep. Les femmes turques & chrétiennes, dans la frayeur & le désespoir, se sont enfuies par milliers vers Behlid. La fureur la plus aveugle anime le visir; quoique notre conduite envers les musulmans eût dû lui en dicter une plus politique & moins barbare.

L'avant-garde est déjà à Gaza: l'agha des janissaires de Constantinople & quelques autres pachas y sont également arrivés. Le grand-visir est parti de Damas il y a environ vingt jours; on dit qu'il occupe les montagnes entre Acre et Yaffa. Son armée éprouve la disette; mais on dit qu'elle ne manque pas d'argent, & qu'elle est payée avec beaucoup d'exactitude.

Si cette armée colossale manque déjà de vivres, que sera-ce lorsqu'elle se trouvera forcée à de longues marches dans des déserts arides & brûlants?

Au reste, le général en chef Kléber ne néglige rien de son côté pour recevoir dignement le grand-visir et toute sa suite. L'esprit de l'armée ne présage que des succès.

On assure encore que le grand-visir a envoyé au pacha Ahmed Djezzar un pacha, nommé Abb-allah, pour lui signifier de sortir d'Acre et de se mettre à la tête de l'avant-garde de l'armée; mais que Djezzar s'y est refusé, en s'excusant sur son âge avancé et dans lequel, a-t-il dit, on ne doit plus faire de folies. On ajoute que ce refus a amené une discussion très-vive, dans laquelle A'bd-Allah s'étant permis quelques menaces, Djezzar lui a fait couper la tête.

Les druses ont été taxés par le grand-visir à une contribution de guerre de 1,500,000 liv.; mais ceux qui ont porté cet ordre, ont été sur-le-champ décapités. Les druses se sont formés en corps d'armée et retirés dans leurs montagnes, inviolable asyle de leur indépendance, où ils bravent la colere de leurs ennemis.

I T A L I E.

De Gènes, le 14 janvier (14 nivôse).

Il s'est formé dans le Piémont des bandes de barbets républicains, qui inquiètent beaucoup les Autrichiens & les partisans de l'ancien gouvernement. Ils combattent les barbets royalistes.

Le général Klenau attend des renforts considérables de la

Toscane. La désertion est dans ses troupes. Elle est occasionnée par les besoins de toute espèce qu'éprouvent ses soldats. Le pays ne leur fournit aucune ressource.

On assure que la garnison de Tortone, formée presque entièrement de cisalpins qui ont été enrôlés par force, ou qui ont servi sous le régime républicain, a fait un mouvement, lors de la défaite du général Klenau. On dit qu'elle auroit remis la place aux français, s'ils s'étoient présentés.

Il est arrivé ici plusieurs napolitains bannis de leur pays, les uns à perpétuité; & d'autres, pour plusieurs années. Leur rapport confirme ce qu'on a dit du terrorisme royal & des nombreuses exécutions qui ont eu lieu tous les jours. La junta extraordinaire avoit dernièrement condamné à mort 20 personnes, toutes distinguées par leur mérite ou par leur connoissance; mais le roi, par un acte de clémence, a commuée leur peine en une prison perpétuelle, avec les fers, dans le château de Flaygnance, petite isle de la Sicile. Abbamonti, homme célèbre par ses talens & membre de la commission législative, étoit parmi eux, & a terminé lui-même son supplice. Il avoit écrit sur les murs de sa prison, ces deux vers, d'un poète français, Bergerac:

Au malheur de la vie on n'est point enchaîné;

Et l'ame est dans la main du plus infortuné.

On fait monter à 15 mille le nombre des détenus dans les prisons de Naples. Les républicains & les mécontents ont formé dans la Pouille & dans l'Abruzze, des espèces de Vendéens. Ils y sont en rassemblemens de deux ou trois mille hommes, & ils ont, dans plusieurs rencontres, battu les troupes royales.

A N G L E T E R R E.

De Torbay, le 6 janvier (16 nivôse).

L'amiral Gardner est dans ce moment en vue de notre rade. Il rentre avec son escadre de 16 vaisseaux de ligne, après avoir croisé quelque tems dans les eaux de Brest.

De Portsmouth, le 7 janvier (17 nivôse).

Avant-hier soir, il est sorti de ce port une escadrille chargée de différens objets pour les chouans. Elle est composée des frégates *l'Amazone*, *la Topaze* & *l'Aventure*, & des corvettes *la Sophie*, *l'Enrus* & *le Beaver*. *L'Aventure* porte des armes, des munitions & de l'argent; elle a 700 caisses d'armes à feu.

R É P U B L I Q U E H E L V É T I Q U E.

De Berne, le 12 janvier, (22 nivôse).

La révolution du 7 de ce mois a été reçue avec des transports de joie dans tous les cantons. Les malheureux habitans de l'Helvétie voient dans ses événemens une tendance vers un regne de justice & de modération, & en espèrent du soulagement à leurs maux.

C'est aujourd'hui que les membres de la commission exécutive s'assemblent pour la première fois. Ils ne sont encore

que quatre dans cette commune ; Dolder, Savary, Fuisler & Frisching.

Hier, le citoyen Frisching a écrit aux conseils que son grand âge & la foiblesse de sa santé ne lui permettoient pas d'accepter la place de membre de la commission exécutive. Le grand conseil n'a point accepté son refus ; il a décrété qu'il n'en admettroit aucun.

La commission exécutive a adressé au peuple français la proclamation suivante :

Citoyens de l'Helvétie,

La désunion qui régnoit entre les premières autorités de la république vous est connue. Elle a comblé la mesure des maux sous lesquels vous gémissiez, en rendant tout moyen de secours impossible, & cherchoit à établir la licence & l'anarchie sur les ruines du crédit public. Les choses en sont venues au point qu'au sein même du gouvernement, le projet a été conçu de dissoudre le corps législatif par la force, & de concentrer dans les mains de quelques hommes tous les pouvoirs de l'état.

Le projet a été heureusement déjoué. Ses auteurs sont privés de tout moyen d'agir ; & le pouvoir exécutif a subi les changemens que les loix des 7 & 8 janvier vous auront fait connoître. Vos représentans ont ordonné en outre que les preuves du projet qui a nécessité ces changemens seront mises sous vos yeux, afin que la nation soit juge d'événemens aussi intéressans.

» La commission exécutive chargée de remplacer, jusqu'à l'adoption d'une nouvelle charte constitutionnelle, l'ancien directoire exécutif, contracté par la même envers vous, citoyens de l'Helvétie, l'obligation sacrée de n'employer le pouvoir qui lui est confié que pour assurer à la loi le respect & l'obéissance qui lui sont dus ; que pour établir enfin cette égalité d'avantages & de charges que commandent les maximes éternelles de notre constitution.

» La commission exécutive ne connoît qu'une voie pour parvenir au bien public : la justice ! & malheur au gouvernement qui voudroit s'en écarter. Trop long-tems les secousses & les déchiremens révolutionnaires se sont perpétués au milieu de nous. Il est tems de guérir les plaies dont la fausseté des maximes d'état, les passions personnelles & l'esprit de parti nous ont frappés.

» Mais, citoyens de l'Helvétie, gardez-vous d'une illusion funeste. La manière dont les affaires publiques ont été administrées jusqu'à présent, n'est pas la seule cause de nos maux. Aussi long-tems qu'un malheureux destin placera & conservera sur notre sol le théâtre de la guerre, les efforts du gouvernement pour adoucir vos maux seront à peine sensibles. N'attendez donc de lui que le secours qu'il peut réellement vous procurer. A la vérité, les changemens qui viennent de s'opérer dans le gouvernement de la république française nous permettent de concevoir des espérances pour nos relations au dehors. Comptez qu'aucun effort ne sera négligé pour les réaliser ; & si le succès n'en étoit pas aussi prompt que la situation de notre patrie l'exige, adoucissez vos souffrances présentes par l'espoir d'un meilleur avenir qui ne peut être bien éloigné. Cet avenir, citoyens, doit vous être une preuve que votre gouvernement ne vous parlera jamais d'autre langage que celui de la vérité : qu'il ne veut faire naître aucune espérance dont la réalisation & contracter aucun engagement dont l'accomplissement ne soit en son pouvoir.

» Et vous fonctionnaires de la république, suivez avec fidélité & courage la route que le devoir & l'amour de la patrie vous tracent.

» La tranquillité publique, la sûreté personnelle, l'ordre légal sont confiés à votre surveillance & à vos soins immédiats. De votre activité & de votre zèle dans l'exécution des loix ; de votre amour pour la justice qui doit se montrer dans toutes vos actions, dépend le bonheur de vos concitoyens.

» Les sacrifices que vous avez faits jusqu'à présent à la chose publique sont connus de la commission exécutive, & l'un de ses premiers soins sera de trouver les moyens de vous assurer une juste indemnité. Mais n'oubliez pas que la plus belle récompense du fonctionnaire public se trouve dans le sentiment d'avoir justifié la confiance qui le mit en place & dans l'amour de ses concitoyens ».

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Lettre du sous-commissaire de marine, chargé de la comparabilité de la division aux ordres du contre-amiral Perrée.

A bord du vaisseau le *Généreux*, en rade de Toulon, le 16 nivôse an 8.

La division aux ordres du contre-amiral Perrée n'attend

plus que le vent favorable pour mettre à la voile. Elle est composée des vaisseaux le *Généreux* ; des corvettes la *Bardine*, la *Fauvette*, la *Sans-Pareille* & la *Ville-de-Marseille*. Elle est chargée de vivres & munitions de guerre.

On arme la frégate l'*Egyptienne* de 40 canons, portant du 24.

Signé, VILLERS.
D'Angers, le 24 nivôse.

Extrait des dépêches envoyées par le général en chef Hédouville.

La proclamation du premier consul, en date du 21 nivôse, est déjà répandue dans la Vendée. Ses projets connus inspirent la confiance & raniment l'espoir de tous les citoyens.

Dautichamp témoigne le désir le plus vif de la paix, & paroît ne douter nullement qu'elle n'ait lieu. Déjà l'augmentation de forces qu'il avoit prescrite, a été contremandée, & toutes ces forces qui devoient doubler les rassemblemens, sont rendues dans leurs foyers. Les cantonnemens sont diminués des deux tiers, & tout annonce le licenciement désiré. Dautichamp est allé visiter le département des Deux-Septres, afin de mettre ordre aux infractions de l'armistice dont on se plaignoit.

Châtillon & Bourmont suivront l'exemple de la Vendée, & quoi qu'il arrive, les autres chefs les imiteront.

Les nouvelles de Nantes annoncent que le courrier de l'Orient y est arrivé sans avoir rencontré aucun chouan. Le débarquement dont il a été question, consiste en quelques fusils, des habits & des munitions. La 22^e. demi-brigade est arrivée à Vannes.

De Paris, le 29 nivôse.

Le général Hédouville est nommé chef de l'état-major de l'armée de l'Ouest.

— Des réflexions imprimées dans le *journal officiel*, & d'autres publiées par le conseiller d'état Rœderer, annoncent que la réponse du ministère britannique n'a pas fait évanouir toute espérance de conciliation. La conséquence que tire Rœderer de cette correspondance, c'est que, du côté de la cour de Londres, la paix n'est pas hors de toute probabilité, malgré son hésitation momentanée à reconnoître le premier consul. « Ce qui, à son avis, rend la paix vraisemblable, c'est cette vérité importante dont la France reconnoissante doit prendre note, c'est que Bonaparte veut la paix ; c'est qu'il fait franchement, vivement, les démarches qui peuvent la procurer, comme les dispositions nécessaires pour la rendre honorable ».

— La police est à la recherche d'embaucheurs de chouans qu'elle sait être à Paris. On annonce qu'elle les connoît déjà, & que le public ne tardera pas à les connoître.

— On dit que l'espion de l'Angleterre qui a été arrêté à Saint-Denis, parce que son passe-port n'étoit pas visé, se rendoit à Boulogne ; qu'il parcouroit depuis quatre mois nos côtes, & correspondoit avec Londres & Hambourg.

— On a saisi les exemplaires du *Mercure Britannique* (de Mallet-du-Pan) ; qu'on réimprimoit à Paris.

— Bonaparte a chargé le général Lefebvre d'exprimer sa satisfaction au général Merle, & au citoyen Marecau, commissaire du gouvernement, pour le zèle qu'ils ont mis à poursuivre les rebelles qui sont encore dans le département de l'Orne.

Le premier consul a promu au grade de sous-lieutenant le jeune Bache, brigadier-fourrier, qui, dans une de ces rencontres, a reçu quinze coups de feu.

— J. B. Royer, se qualifiant d'évêque métropolitain de Paris, a adressé une lettre à Bonaparte, pour l'engager à rappeler le ci-devant archevêque de Paris, Juigné, dont il fait l'éloge.

— Les marchands de bois de l'isle Louviers ont arrêté qu'il seroit remis en leur nom, au bureau central, une somme de 800 francs destinée au soulagement des indigens.

— Les 6 mille francs, qu'on a supposé avoir été donnés par Rewbell pour les pauvres, sont une plaisanterie que ses ennemis ont faite contre lui.

— Portalis est, depuis plusieurs jours, en route pour Paris où il est rappelé.

— Le ministre de l'intérieur a donné l'ordre à la municipalité de Cologne de pourvoir à tous les besoins de l'ex-directeur Carnot, qui doit passer par cette ville pour se rendre à Paris.

— Les employés du ministère de la police désavouent l'article inséré dans un journal, au nom de quelques-uns d'entr'eux, relativement à leur situation. Quelles que soient les privations qu'ils éprouvent, ils les souffrent sans murmure, & ne pensent pas qu'il leur soit permis d'en élever, lorsque les défenseurs de la patrie souffrent plus qu'eux, & s'illustrent, chaque jour, par de nouveaux exploits.

— *L'Ami des Loix* a dit dans sa feuille du 26 nivôse :

Rœderer, conseiller d'état, dit mot pour mot dans son journal *Politique* : « Vous ne vouliez qu'une monarchie, vous l'avez ; moi, je voulois plus, je voulois un roi, & de cent français, quatre-vingt-dix-neuf avant le 18 brumaire en vouloient également un ».

Il y a là trois inexactitudes qu'il est facile & juste de relever ; 1°. on sait ce que permet & même ce que commande la forme du dialogue, qui dépouille souvent l'auteur de sa propre opinion pour lui faire exprimer celle de ses interlocuteurs : hors, le passage cité, se trouve dans la bouche de l'un des interlocuteurs d'un dialogue ;

2°. Quelques lignes & un moment d'attention suffisent pour voir que cet interlocuteur lui-même dit que presque personne ne vouloit en France de la royauté, que la force & l'unité du gouvernement ;

3°. Ce dialogue inséré dans un recueil, dont le citoyen Rœderer n'est que l'éditeur, est signé de l'estimable Cadet Devaux.

— Le vice-amiral Bruix & l'amiral espagnol Massaredo étoient, le 20 nivôse, à Honfleur, mais gardant le plus grand *incognito*. Ils venoient du Havre.

— On porte à environ 60 mille le nombre des troupes que nous avons dans les départemens révoltés. C'en est assez pour mettre promptement fin à cette guerre.

— Des lettres d'Antibes font craindre que le général Championnet ne soit mort de l'épidémie qui ravage une partie du Midi. Le premier symptôme de cette maladie est, dit-on, un bouton venimeux sur la langue, & beaucoup de personnes sont emportées en peu de jours.

— Le citoyen Otto est parti de la Haye, le 22 nivôse, pour se rendre à Calais, où il doit s'embarquer pour l'Angleterre.

— L'empereur d'Allemagne a donné à l'archiduc Charles le titre de généralissime de toutes ses armées. C'est toujours pour le tenir sur la même ligne que Suwarow auquel Paul I^{er}. a conféré la même qualité.

— *Avis*. Les citoyens sont prévenus que toutes les de-

mandes particulieres, sur tel objet que ce soit, doivent être adressées directement aux ministres que ces demandes concernent.

Les envoyer aux consuls, c'est en retarder de plusieurs jours l'examen, & c'est le faire sans aucun avantage pour le pétitionnaire, parce qu'il est impossible aux consuls de s'occuper de ces objets.

V A R I É T É S.

Le regne des orateurs est passé. Tout le monde s'accorde à dire qu'on ne gouverne plus les états & les esprits avec des discours ; mais ce qui peut paroître extraordinaire & plaisant, c'est que ceux-là même qui nient avec raison l'influence des paroles, croient encore à celle des écrits.

Les paroles passent & les écrits restent, disoit-on autrefois : les discours & les écrits politiques passent aujourd'hui aussi vite les uns que les autres. Depuis dix ans, on ne pourroit pas citer dix ouvrages qui resteront : depuis le 18 brumaire, à peine en est-il deux qui méritent d'être médités.

Si des ouvrages on descend à ce qu'on appelle des *articles*, c'est bien pis. On n'y trouve gueres que des louanges ; & cette manie est devenue si générale, qu'il n'y a pas jusqu'aux ennemis connus de l'ordre actuel qui ne louent les hommes par qui cet ordre existe.

S'il y a souvent de la bassesse & de la perfidie dans la prodigalité des éloges, souvent aussi le bienfait les arrache à la reconnaissance, & le malheur présent à l'espoir du bien. On loue les premiers magistrats pour les encourager ; quelquefois, pour se rassurer contre la frayeur qu'inspirent les magistrats du second & du troisieme ordre. Sous l'ancien régime même, les Français aimoient à accuser les ministres de tous leurs maux ; ils étoient persuadés que, si leurs plaintes étoient parvenues jusqu'en haut, on les auroit écoutées. Ce sentiment est appuyé sur deux vérités : la première, que l'autorité suprême n'a jamais aucun profit à retirer du mal ; la seconde, que ceux qui gouvernent, occupés de grands intérêts, peuvent être trompés dans les détails par ceux auxquels ils sont obligés de les confier.

Depuis l'établissement du nouveau gouvernement, justice a été rendue à plusieurs individus, & refusée à d'autres. On cherche vainement la cause de cette distinction : on ne la trouve pas.

Par exemple, un malheureux imprimeur d'un journal qui ne s'occupoit de politique qu'en chansons, est encore au Temple ; il y est depuis vingt-huit mois. Laharpe, Suard, Fontanes, Sicard, Fiévée, ont cessé d'être proscrits : je ne les distingue que par la seule raison que le public les distinguoit. Mais je demande pourquoi ces hommes ont obtenu justice, tandis qu'un imprimeur inconnu languit dans les fers ? La question que je fais pour cet infortuné, je la ferois également pour tout autre dont les cris n'auroient pas été entendus du gouvernement.

Puisque ceux qui gouvernent n'ont aucun intérêt à prolonger le malheur des individus ; qu'au contraire leur devoir, leur sûreté, leur gloire s'unissent pour les engager à sécher toutes les larmes, à préparer toutes les injustices, on ne peut les accuser de partialité. Qui faut-il donc accuser ?

Si j'étois dans les fers depuis vingt-huit mois, à titre d'imprimeur ; si j'étois proscrit, après le 18 brumaire, ne me seroit-il pas permis de chercher l'auteur de la prolongation de l'injustice que j'éprouverois, & de dire :

Trois consuls gouvernent la France. Le premier a marché si vite à la gloire, qu'il a trouvé des censeurs parmi ceux qui ne le devoient pas. Cependant je cherche avec soin s'il s'est vengé, & je puis affirmer que jamais homme n'a souffert pour s'être montré son ennemi. Le poignard a été dirigé sur son sein ; & lorsqu'il pouvoit voir un crime, il a calculé les circonstances ; il n'a vu qu'un égarement, & a été le premier à revenir sur une proscription dont l'idée n'étoit point de lui. (1). Occupé des destinées de l'Europe entière ; desiréux de rallier tous les esprits, loin de vouloir que je sois malheureux, si je le suis encore, c'est parce qu'il l'ignore. Moi, prisonnier, in'accuseroit-on de prodiguer des éloges ? Non, certes : le malheur & l'espérance n'arracheroient la vérité.

Ces réflexions sont dans l'esprit, dans le cœur & dans la bouche de ceux qui souffrent. Plus ils ont eu l'espérance de voir terminer leurs souffrances, plus il leur en coûte pour les supporter. L'injustice qui pese sur tous paroît toujours plus légère ; elle devient un fardeau accablant, quand elle n'est plus le partage que de quelques-uns. Il semble, & ce n'est pas sans motif, que les derniers qui en sont les victimes, portent à eux seuls tout le poids qui jusqu'alors étoit porté par beaucoup d'autres.

Cambacères, deuxième consul, fit partie du gouvernement après le 9 thermidor. Il n'avoit pas signé un mandat d'arrêt ; combien au contraire ne signa-t-il pas ou ne fit-il pas obtenir de mises en liberté ? Pendant que les factions se disputoient les lambeaux de la France, il renouoit le fil des négociations & des alliances rompu depuis trois ans par l'extravagance des passions, la violence des gouvernans & l'impétuosité de leurs agens. Il monroit à la tribune de la convention un esprit vraiment diplomatique & conciliateur ; dans le comité de salut public, il préparoit les moyens d'une pacification générale. Ses discours & ses actions rassurèrent l'Europe épouvantée. Alors les ambassadeurs osèrent se montrer dans la république, il les reçut avec grandeur, les ramena à l'estime pour la nation française, & bientôt se formèrent ces traités qui subsistent encore entre nous, la Hollande, la Prusse & l'Espagne. Le second consul a-t-il intérêt que moi, imprimeur malheureux et inconnu, je sois prisonnier & proscrit ? Non : si je le suis, c'est parce qu'il l'ignore.

Chargé d'estime, honoré par de longs & utiles travaux, le troisième consul est arrivé jusqu'à nous avec la réputation non contestée d'un sincère ami de la liberté. Etranger aux malheurs de la révolution, il a gémi des moux qu'il n'a jamais causés ; souvent il y a porté remède. Homme d'état, financier instruit, orateur distingué, prêtant toujours à l'autorité le langage de la force & de la bonté réunies, la justice est plutôt en lui un sentiment qu'un devoir. Si je suis encore prisonnier ou proscrit, dois-je l'en accuser ? Non, sans doute, il l'ignore.

C O N S U L A T .

Arrêté du 27 nivôse, an 8.

Les consuls de la république, considérant qu'une partie des journaux qui s'impriment dans le département de la Seine, sont des instrumens dans les mains des ennemis de la république ; que le

(1) Cette idée de proscription, qui a soulevé toutes les opinions & indigné tous les partis, n'étoit point de Bonaparte ; on le sait assez ; mais ce qu'il faut publier aussi, parce que cela est de devoir, elle n'étoit pas du ministre de la police auquel on a voulu l'attribuer.

gouvernement est chargé spécialement, par le peuple français, de veiller à sa sûreté, arrêtent ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le ministre de la police ne laissera, pendant toute la durée de la guerre, imprimer, publier & distribuer que les journaux ci-après désignés : Le Moniteur Universel ; le Journal des Débats & des Décrets ; le Journal de Paris ; le Bien-Infamé ; le Publiciste ; l'Ami des Loix ; la Clef du Cabinet ; le Citoyen Français ; la Gazette de France ; le Journal des Hommes-Libres ; le Journal du Soir, par les frères Chaigneau ; le Journal des Défenseurs de la Patrie ; la Décade Philosophique ; & les journaux s'occupant exclusivement des sciences, arts, littérature, commerce, annonces & avis.

II. Le ministre de la police générale fera incessamment un rapport sur tous les journaux qui s'impriment dans les autres départemens.

III. Le ministre de la police veillera à ce qu'il ne s'imprime aucun nouveau journal, tant dans le département de la Seine, que dans les autres départemens de la république.

IV. Les propriétaires & rédacteurs des journaux conservés par le présent arrêté, se présenteront au ministre de la police, pour justifier de leur qualité de citoyens français, de leur domicile & de leur signature, & promettent fidélité à la constitution.

V. Seront supprimés sur-le-champ tous les journaux qui inséreront des articles contraires au respect dû au pacte social, à la souveraineté du peuple & à la gloire des armées, ou qui publieront des invectives contre les gouvernemens & les nations amies ou alliées de la république, lors même que ces articles seroient extraits des feuilles périodiques étrangères.

T R I B U N A T .

Séance du 29 nivôse.

Après la lecture du procès-verbal, le tribunal procède à un scrutin d'indication pour un candidat à la place vacante au sénat conservateur. Voici la liste des citoyens indiqués & du nombre des suffrages qu'ils ont réunis :

Tronchet, 15 ; Dupuy, de l'Institut, 12 ; Cambry ; ex-administrateur du département de la Seine, 6 ; Treillard, Merlin (de Douai), 4 ; Goupil-Préfen, père, 3 ; Reveillère-Lépeaux, 3 ; Portal, médecin, 3 ; Duval, ex-ministre de la police, Lanjuinais, Frégevillle, général ; Crillon, jeune, 2 ; & les suivans : Barthelemi, ex-directeur ; Lapeigne, ex-législateur ; Giraud-Pouzolles, membre du corps législatif ; Aubeterre de Montbrey ; Perrin (des Vosges), Letourneur (de la Manche), Valmont de Bomare, Thébaud, du tribunal ; Abeille, Latour-d'Auverne ; Coqueret, Pison-Dugaland ; Pigot de Prémameneu, Sancr, ex-administrat. de la régie générale ; Dutout-Bornier, Chatry-Lafosse, membres du corps législatif ; Gillet de la Jacqueminière, tribun ; Michaut-d'Arson, général du génie.

Cette liste sera affichée dans la salle. Dans trois jours on procédera au premier tour de scrutin.

C O R P S L É G I S L A T I F .

Séance du 29 nivôse.

On lit une lettre du citoyen Adanson, membre de l'Institut national, qui demande à être placé sur la liste des candidats pour les places vacantes au sénat-conservateur.

Le corps législatif passe à l'ordre du jour.

Il procède à la formation de la liste d'indication des candidats pour les places vacantes au sénat-conservateur. Le résultat du scrutin fait porter sur la liste les cit. Adanson, Baraillon, Bigot de Prémameneu, Bernardin de St-Pierre, Champion (du Jura), Chatry-Lafosse, Dedely-d'Agier, Félix-Faulcon, Forbancois, Grégoire, Jard-Panviller, Kevelegan, Lafayette, Lobjoy, Mercier, Pison-Dugaland, Parmentier, Réveillière-Lépeaux, Rabaut-Pomnier, Trouchet, Treillard, Wandelaucourt.

Crochon demande qu'on raye de la liste le nom du général Lafayette, qui, dit-il, n'est pas citoyen français.

La radiation est ordonnée.